

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 08 FEVRIER 2023
A 18H30**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme ROUSSEAUX Catherine - M. MARTIN Jean Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie – Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry – Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. Alain DEPIS à Mme Valérie CARON – Mme HIVERT Martine à Mme Elisabeth MARTY - M. AMALRIC Thierry à Mme PERRIN Christiane - M. Frédéric GARLOPEAU à M. MARTIN Jean Bernard – M. DORBES Sébastien à M. Johnny VILAIN – Mme HERIGNY Stéphanie à Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme THOMES Mylène est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire donne en préambule les informations suivantes :

- Le festival cinéma jeune public a commencé samedi 4 février et se tient jusqu'au 18 février avec différentes animations. Ce festival présente 17 films. C'est la 7ème année que cet événement parrainé par Télérama se tient sur la commune. Une exposition et un concours de LEGO sont organisés salle d'exposition. Toutes les informations sont sur le site de la Fabrique.
- Les 4 derniers spectacles à la Fabrique (dont Riopy avec 2 représentations, 2 danseuses de l'Opéra de Paris, Mike et Rike et Vole Eddie Vole ; ce dernier spectacle a été présenté également à tous les collégiens de Saint-Astier) représentent 1600 entrées spectacles et 1700 entrées cinéma.
- La cérémonie des vœux a rassemblé 300 personnes.
- Le premier thé dansant de l'année, organisé par le comité des fêtes a été un succès avec 200 personnes.
- Une très belle audition du Conservatoire à Rayonnement Départemental avec 200 personnes ; soit au total 4 000 spectateurs sur la Fabrique au mois de janvier.
- Prochain thé dansant le 19 février. Ces thés dansants ont été mis en place il y a quelques années pour pallier au manque exprimé par nos aînés.
- Remise des prix du concours de dessin de Noël le 21 février à 16h45 sous la halle.
- 25 février : Spectacle de Marianne James.
- 26 février : Gala de judo.
- 16 février à 18H30 remise gratuite de la carte de pêche pour les enfants de 6 à 12 ans avec la collaboration de l'association du Roseau Astérien.
- 9 mars à 10 heures à la Filature : remise de la 2^{ème} fleur, dans le cadre du concours régional des villes, et villages fleuris. Remerciements aux élus qui gèrent cette opération et aux agents des services techniques.

- La Gazette est en cours d'impression.
- L'expresso, arrêté depuis la Covid a été relancé, il est en libre accès dans tous les commerces, à la mairie et sur le site de la commune.
- Après les diverses intempéries, les travaux au complexe sportif du Roc ont pu commencer.
- Reprise du dossier de la requalification urbaine. Une rencontre est prévue avec M. Subregis du cabinet d'études « Tec-Infra » le 22 février pour continuer à travailler sur le secteur de la Place du 14 Juillet.
- Les consultations pour les végétaux ont été lancées pour la création d'une voie douce à Gimel et le projet de la RA.
- Plusieurs nouveaux commerces ont ouvert, aussi il ne faut pas hésiter à s'y rendre afin de consommer local.
- 18 mars : le Lions Club organise une soirée choucroute à la Fabrique. Depuis 2 ans, grâce à Johnny Vilain, le Lions Club fait un gros travail sur la commune et permet à des enfants de la commune de partir en vacances. Cette soirée permettra de réunir des fonds pour les aider dans cette action.
- Johnny VILAIN explique que cette année 3 enfants vont pouvoir partir au Centre de vacances de Gujan-Mestras ; le coût s'élève à 750 €/séjour. Il en profite pour faire un appel aux dons de livres et vêtements pour ces enfants.

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

-Délivrance de concessions cimetière : Mme DELMÉ (concession trentenaire) – Mme RICHEBOEUF (concession cinquantenaire) -Mme NARDOU (concession cinquantenaire) M. LAROCHE (concession cinquantenaire) - Mme FOURQUET (concession cinquantenaire) – M. ARCHAMBEAUX (concession cinquantenaire) – Mme PENCHAUD-M. LACHAIZE (concession cinquantenaire) – Mme CORCY (concession trentenaire)

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 30 novembre 2022**

Le groupe de l'opposition demande une modification page 11 paragraphe 12, ce n'est pas agent mais « vous supprimez donc le contrat avec cette agence ».

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

Présentation par Dominique BASTIER :

1.1 - Tarifs du marché :

La commission marché s'est réunie le 26 janvier 2023 en présence de deux représentants départementaux des commerçants non sédentaires et a proposé la modification des tarifs suivants pour prendre en compte l'augmentation du prix de l'énergie :

Pour le tarif hebdomadaire :

- Le ml « emplacement avec électricité » à **4 euros** (contre 3,50 €)

- Le ml « tout électrique » (friteuse, rôtisserie, ...) à **12 euros** (contre 10,50€)

Pour le tarif trimestriel :

- Le ml « emplacement avec électricité » à **45 euros**. (contre 40,50€)
- Le ml « tout électrique » (friteuse, rôtisserie,...) à **120 euros** (contre 112,50€)
- Forfait « eau+ électricité » :
si supérieur à 8 mètres, à 140 euros (contre 135€). Le tarif pour les stands **inférieurs à 8 mètres** est maintenu à **90 euros**.

Les droits de place du marché du dimanche matin sont **gratuits**.

Fêtes et foires :

- Branchement électrique manèges à **30 euros**. (contre 20€)
- Branchement électrique et eau pour caravane habitation forain à **15 euros par jour** (contre 10€)
- Camions vente d'outillage à **50 euros** (contre 25€)

Les autres tarifs (ml sans branchement - marché au gras et manèges) restent **inchangés**.
L'application de ces tarifs est prévue à partir du **1^{er} avril 2023**, début du prochain trimestre.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.2 - Demande de subventions au titre du FIPD (Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance) :

Des installations **de caméras supplémentaires** sont à **prévoir sur 5 sites** :

- Les fours
- Ast Vert
- Rue Lafayette
- La trésorerie
- Eglise / halle

Le prix de ces installations s'élève à **19 429,98 euros HT**.

Ces prestations relatives à l'extension du dispositif de vidéo protection peuvent faire l'objet d'un financement par le FIPD dans la limite de 50 % du montant HT du coût des installations.

Il convient donc de solliciter ce fonds à hauteur maximum des financements possibles, pour l'ensemble du projet.

En conséquence, le projet d'extension du dispositif de vidéo protection doit être approuvé et Madame le Maire doit être autorisée à solliciter les subventions correspondantes.

Frank PONS signale un oubli dans ce devis, pour l'installation de deux caméras au niveau de la halle. Un nouveau devis rectificatif a été reçu très récemment pour un coût de 23 174,18 € HT et demande s'il est possible de prendre en compte cette modification.

Dominique BASTIER demande s'il y aura des caméras supplémentaires.

Frank PONS répond par l'affirmative, précisant que cela comprend les supports, branchements, etc. Il précise que cela représente un delta de 3 744,20 €.

Sandra DECHENOIX-TOURENNE demande quels sont les retours sur les résultats et l'efficacité des caméras déjà installées.

Frank PONS répond qu'en raison des enquêtes judiciaires, il ne peut avoir aucune information. Cependant d'après les renseignements de la gendarmerie, des résultats ont été obtenus depuis l'installation des caméras, entre 54 ou 64 interventions sur différentes enquêtes clôturées grâce à la vidéo.

Stéphane SAVOGLU soulève la question suivante : « si la subvention n'est pas accordée, comment cela va se financer ? »

Dominique BASTIER rétorque que l'installation de ces caméras sera budgétisée au BP 2023 sous condition d'accord de subvention.

Stéphane SAVOGLU demande si le projet est viable qu'il y ait la subvention ou pas.

Dominique BASTIER répond que la demande de subvention est impérative.

Mme le Maire ajoute que les chiffres seront des données importantes pour réaliser ou non le projet.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 6 (D. BENOIST-S. DECHENOIX-T. GOUSSARD-S. SAVOGLU-C. BARDELOT-S. HERIGNY)

Pour : 23

1.3 - Demande de subvention – Fonds vert :

L'Etat a mis en place un nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Trois axes sont ciblés dans celui-ci :

- 1- Renforcer la performance environnementale
- 2- Adapter les territoires au changement climatique
- 3- Améliorer le cadre de vie.

L'axe n°2 regroupe, d'une part, la prévention des risques inondation et incendies de forêts ; et d'autre part, la renaturation des villes et villages.

Ce dernier point comprend la végétalisation des espaces publics, la création et la végétalisation des parcs et jardins. Aussi, la réhabilitation de la place du 8 mai 45 rentre complètement dans ce dispositif.

Pour ce site, l'architecte a estimé le coût de la désimperméabilisation à 94.431 € HT. La surface totale à traiter serait de 995 m² (460 m² stationnements + 530 m² trottoirs).

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer un dossier correspondant ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

2.1 Modification du tableau des effectifs

Présentation par Catherine ROUSSEAU :

Il s'agit de proposer la création des 4 postes suivants au 1^{er} avril 2023, à raison de 35 H hebdomadaire

- Au centre culturel, **création d'un poste adjoint administratif**
- Au service administratif de la mairie, **création de deux postes, adjoint administratif.**
- Au service technique, **création d'un poste adjoint technique.**

Catherine ROUSSEAU explique que pour la mairie, il s'agit de la personne qui était en contrat d'apprentissage depuis 2019. Ensuite ce sont des personnes qui travaillent depuis 2021. Au service technique, c'est pour combler un départ à la retraite. Leur travail étant satisfaisant, les postes sont créés.

Daniel BENOIST dit : « quand vous dites qu'ils étaient en poste, ils étaient contractuels ? »

Catherine ROUSSEAU acquiesce.

Daniel BENOIST demande si l'apprentie a été conservée ?

Catherine ROUSSEAU confirme.

Mme le Maire dit que ce sont des bonnes nouvelles. Ce sont des jeunes, ils sont percutants, dynamiques. Elle pense que s'il avait la possibilité de prendre un autre contrat d'apprentissage, il le ferait. C'est une très belle expérience pour tout le monde, même si cela a demandé beaucoup de travail au début.

Au centre culturel, c'est pour pallier au départ d'un agent qui a demandé son intégration aux services techniques. C'est également une jeune personne qui a rejoint l'équipe du centre culturel.

Au niveau du pôle administratif, au service communication, il s'agit de la jeune personne qui est arrivée au mois de Septembre.

Aux services techniques, ils ont eu la chance de trouver un jeune électricien avec des nouvelles façons de travailler et qui a accepté de rester.

Elle est ravie d'accueillir ces nouveaux agents.

Daniel BENOIST demande si le départ en retraite énoncé précédemment entraînera une fermeture de poste et dit que ces créations de poste n'en sont pas réellement si c'est un remplacement.

Mme le Maire explique qu'une fois que l'agent sera à la retraite, le poste sera supprimé. Pour l'instant, c'est une création puisque l'autre poste est existant.

Daniel BENOIST demande si la personne qui assurait le secrétariat au service des sports, qui est partie, va être remplacée ou si le poste va être supprimé.

Mme le Maire indique qu'elle a demandé sa mutation et qu'elle ne sera pas remplacée pour le moment, car il y a eu une réorganisation du service des sports. Aujourd'hui, l'organisation complète des manifestations est gérée par le service technique. Cette nouvelle façon de travailler est plus logique. Un courrier a été envoyé aux associations pour leur indiquer la nouvelle procédure. La personne en charge au service technique, a été en arrêt maladie pendant trois ans. Elle était mise à disposition de la communauté de communes qui n'a pas souhaité la garder aussi elle a été réintégrée dans les effectifs communaux. C'est elle qui fait le lien entre le service technique et les associations et elle fait un très bon travail.

Daniel BENOIST demande s'il est possible d'avoir un organigramme actualisé en fonction de ces changements au prochain conseil municipal.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

Dominique BASTIER reprend la parole à propos de la convention avec la clinique vétérinaire Astérienne.

3.1 – Convention avec la clinique vétérinaire Astérienne :

La convention a pour objet de contractualiser deux situations pour les chats et chiens uniquement :

- **Animaux vivants** : En accord tacite avec la mairie, un chenil avait été construit à la clinique vétérinaire Astérienne compte tenu du besoin de faire garder les animaux vivants avant le transfert à la SPA.
- **Animaux morts** ou blessés : le vétérinaire les prend en charge avec l'accord préalable de la mairie et facture les prestations à la mairie selon la grille de tarifs annexée.

Dominique BASTIER indique qu'en 2022 six chats morts ont été emmenés à la clinique vétérinaire, pour un coût à la charge de la mairie de 77,50 € par chat soit au total 465 € TTC. Si la convention est appliquée, il faudrait que la mairie se dote d'un congélateur pour stocker momentanément les cadavres des animaux et d'un bac d'équarrissage. Lorsque le congélateur est plein, l'équarisseur vient sur place et transfère les cadavres des animaux du congélateur au bac d'équarrissage pour le vider dans le véhicule. Cet équipement pourrait être stocké aux services techniques. Il rappelle que les élus d'astreinte ont une clé du chenil pour y déposer un animal trouvé et informent le vétérinaire.

Johnny VILAIN soulève le problème des équidés ; lorsque les élus d'astreinte sont appelés quand ils divaguent, il explique qu'il serait utile d'avoir une liste de propriétaires d'ânes et de chevaux afin de pouvoir les contacter.

Mme le Maire a demandé à la policière municipale d'enquêter à ce sujet.

Mylène THOMES souligne que les vétérinaires de ST ASTIER ont peut-être une liste.

Mme le Maire rétorque que ce n'est pas certain car les animaux peuvent venir d'une autre commune.

Johnny VILAIN indique qu'il serait bien que les propriétaires se déclarent en mairie.

Stéphanie HERIGNY demande si une date a été arrêtée pour la mise en place du congélateur et du bac.

Mme le Maire répond que tant que le budget n'est pas voté, rien ne sera acheté. De plus, les délais de livraison sont très longs et seuls quelques devis ont été reçus pour les bacs à équarrissage.

Stéphane SAVOGLU demande le montant.

Dominique BASTIER répond que le coût s'élève à environ 1 400 € et explique que c'est un bac qui permet d'être levé sans aucune manutention manuelle pour le transférer dans le véhicule.

Convention jointe en annexe n°1

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.2 – Piscine tournesol :

A la demande de l'ancien Président de la Communauté de Communes, une demande de protection au titre des monuments historiques avait été transmise en janvier 2020 à la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH).

Depuis, le nouveau Président, Jean-Michel MAGNE, souhaite étudier toutes les hypothèses (réhabilitation ou reconstruction d'un nouvel équipement), la priorité étant de proposer une piscine qui puisse répondre aux attentes des habitants, notamment pour l'apprentissage de la natation, avec une optimisation des frais de gestion.

A ce stade, en attendant la conclusion des études, il semble donc prématuré d'envisager une protection de la piscine Tournesol, qui d'un point de vue domanial, reste et restera la propriété de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la demande de classement de cette structure. Un tel classement serait très contraignant pour l'environnement et les habitations aux alentours qui devraient alors se conformer à des instructions drastiques en cas de réhabilitation ou d'agrandissement.

Mme le Maire explique qu'il y a quelques années, ils ont appris par un courrier de la Région, que la communauté de communes avait demandé le classement de la piscine Tournesol. Un tel classement impacterait des contraintes d'urbanisme et toutes les habitations dans un périmètre de 500 mètres. Aussi un courrier a été adressé à la Région leur indiquant qu'il n'était pas question de classer la piscine. Dernièrement la région a envoyé un courrier à la communauté de communes et à la commune pour demander leur positionnement sur ce classement, le dossier devant passer en commission. Elle a contacté Jean Michel Magne, qui lui aussi est opposé à ce classement et qui a adressé un courrier à la Région en ce sens. Elle propose de prendre une délibération pour voter contre ce classement. Celle-ci sera jointe au courrier qui sera adressé à la Région et appuiera ainsi celui de la communauté de communes. Il est question éventuellement d'une reconstruction d'une piscine, aussi si ce classement était acté cela compliquerait non seulement le futur projet mais aussi l'ensemble des constructions aux alentours. Aussi elle invite l'assemblée à voter contre le classement de la piscine Tournesol. Pour elle, il est hors de question même sous prétexte d'avoir 30.000 € de subvention potentielle.

Johnny VILAIN dit que cela n'empêchera pas d'envisager un projet sur l'ancienne piscine.

Mme le Maire confirme.

Daniel BENOIST dit : « 30.000 € sur un budget de combien si elle était réhabilitée ? »

Mme le Maire ne sait pas exactement mais estime entre 4 à 5 millions d'euros.

Daniel BENOIST dit qu'il a été annoncé autour de 1 à 2 millions selon les projets.

Mme le Maire rétorque que ce n'est pas possible.

Frank PONS confirme, vu l'état de la piscine.

Gaële ROBERT rétorque qu'un million, c'était le coût du restaurant scolaire de Mounet sully donc une piscine c'est certainement plus.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote pour le non classement de la piscine Tournesol :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

IV – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE – MARCHES – SPORTS ET ASSOCIATIONS

4.1 Modification du règlement du marché.

Présentation par Jean Bernard MARTIN :

Le règlement du 23 mai 2016 doit être **modifié au niveau des horaires**. Cela a été discuté aussi lors de la réunion du 26 janvier

Les installations des marchands dans les allées doivent être achevées

- A 8H30 **du 1^{er} novembre au 30 avril**
- A 8H, l'été, **du 1^{er} mai au 31 octobre** .

Le remballage dans les allées est autorisé à partir de :

- **12H, du 1^{er} novembre au 30 avril.**
- **12H30, les mois de mai, juin, septembre et octobre.**
- **13h, en juillet et en août.**

Rappel de l'article 19 du règlement :

Les commerçants non sédentaires ont à leur charge l'entretien et le nettoyage des places.

Ils doivent laisser propres les emplacements et veiller à ramasser emballages et débris à la fin du marché.

Si les commerçants ne peuvent pas stocker dans leur véhicule leurs déchets organiques, ils ont la possibilité de se procurer une carte au SMD3 pour déverser dans les points d'accès volontaires situés autour du marché. La même carte leur est utile sur l'ensemble du département.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

V – VIE SOCIALE-SANTE-ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Règlement intérieur du cimetière :

Présentation par Jean Bernard MARTIN

Pour des raisons de sécurité, le cimetière doit être dorénavant **fermé à clé**, il faut donc **fixer les horaires d'accès au public** :

- Du 1^{er} novembre au 30 avril, de 8H-18 H
- 1^{er} mai au 31 octobre, de 8H à 19 H 30

Daniel BENOIST dit qu'en l'espace de 24 heures, perdre 1h30 en période de Toussaint, c'est beaucoup d'un seul coup, et demande s'il n'est pas possible de mettre en place quelque chose de plus dégressif ou décaler la fermeture ne serait-ce que d'un mois.

Stéphane SAVOGLU abonde en disant qu'en plus cela se situe sur les heures de débauche et une fermeture à 18 h, c'est un peu tôt.

Mme le Maire dit qu'il est possible de décaler au 2 novembre car il est rare d'aller à 20 h00 dans le cimetière le soir de Toussaint.

Stéphane SAVOGLU propose pour la Toussaint de décaler l'horaire à 19 h 30.

Daniel BENOIST propose de laisser passer la Toussaint et décaler si possible au 1^{er} décembre.

Mme le Maire répond que ce n'est pas possible car c'est l'astreinte des services techniques qui va fermer le cimetière et propose de laisser passer la Toussaint et de décaler au 2 novembre.

Daniel BENOIST dit : « ou le 11 novembre afin de laisser passer les vacances de Toussaint ? »

Jean-Bernard MARTIN dit qu'à cette période il fait nuit vers 17 h 30.

Mme le Maire confirme précisant qu'il n'y a pas d'éclairage dans le cimetière ; et propose de décaler au 2 novembre.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote les horaires suivants :

- Du 2 novembre au 30 avril, de 8H-18 H
- 1^{er} mai au 1^{er} novembre, de 8H à 19 H 30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

Questions des élus de la liste Avec Vous Saint Astier Autrement :

- Questions en lien avec le dernier conseil municipal :

- Création d'un poste de chargé de communication : Où en est ce recrutement ?
Catherine ROUSSEAU explique qu'ils attendaient la fin du délai de recours, à savoir 2 mois à compter de la publication de la délibération.

- Eclairage public nocturne : En définitive qu'avez-vous retenu ?

Dominique BASTIER explique qu'une réunion sur les critères possibles d'extinction de l'éclairage public s'est tenue le 1^{er} février aux services techniques avec un représentant du SDE 24. Ce dernier propose deux plages horaires pour l'extinction soit de 0h30 à 6 h soit de 22h30 à 6h00. Le SDE peut piloter le cycle d'allumage et d'extinction des 84 armoires qui existent sur la commune. Une réflexion doit être menée le plus rapidement possible à savoir si, soit l'éclairage public des villages est différent du centre-ville, soit il est le même pour l'ensemble de la commune. Concernant le coût, d'après le SDE 24, l'augmentation de l'électricité serait à l'heure actuelle entre 1,7 et 1,8.

Johnny VILAIN demande combien cela ferait économiser.

Dominique BASTIER répond que le SDE doit fournir une étude par rapport à ces critères.

Isabelle BONNET dit qu'il est question de 49 % d'économie sur la consommation, pas sur le montant de la facture globale.

Dominique BASTIER dit qu'effectivement il est question de consommation, le coût malheureusement c'est autre chose.

Stéphane SAVOGLU demande si c'est la hausse de la consommation.

Dominique BASTIER répond que la baisse de la consommation va être sensible, puisqu'il y a extinction, en revanche le coût dépendra du prix du Kw.

Johnny VILAIN explique qu'il y aurait une augmentation du Kw de 1,9 ou 2 et en éteignant cela entraînerait une baisse à peu près de 49 %.

Stéphane SAVOGLU espère que l'extinction leur permettra de « gagner de l'argent » au moins aller au delà de la compensation de la hausse.

Dominique BASTIER espère et précise qu'il y a énormément de communes qui le font à l'heure actuelle dans tous les départements de France pour justement limiter ce coût de l'éclairage public.

Johnny VILAIN dit : « en prenant le ratio annoncé. »

Mme le Maire n'est pas sûre que le gain soit énorme.

Dominique BASTIER répond que cela permettra de limiter la hausse.

Stéphane SAVOGLU dit que cela représente environ 6h 30 d'éclairage en moins.

Dominique BASTIER répond qu'il n'est pas possible de choisir les créneaux horaires.

Mme le Maire dit que Thierry Amalric (qui nous suit en visio) qui était à la réunion lui précise que pour l'extinction de l'éclairage, ils peuvent demander une dérogation au SDE pour avoir du 22h30 /5h00. Mais demande si l'été, il ne faut pas faire du 00h30 /6h00 ?

Stéphane SAVOGLU dit qu'effectivement il peut y avoir une variation par rapport à l'éclairage naturel, avec la saison été et la saison hiver.

Dominique BASTIER répond que c'est un choix à faire, mais à chaque fois il faudra une intervention sur les armoires.

Mme le Maire signale qu'ils ont été précurseurs en installant en 2015 les horloges astronomiques car très peu de communes l'ont réalisé ; cela a permis un gain. Il faut réunir la commission au plus vite afin d'étudier le dossier.

Dominique BASTIER explique qu'il attend du SDE les propositions tarifaires de l'économie qui serait réalisée, mais pense qu'il faut malgré tout le faire.

Stéphane SAVOGLU demande si cette action représente un coût.

Dominique BASTIER attend justement l'étude mais pense qu'il y aura un coût.

Isabelle BONNET précise que le coût s'élève à 56 € par armoire.

Stéphane SAVOGLU dit qu'ils vont devoir se déplacer dans les armoires et cela sera facturé à chaque changement d'horaire.

Dominique BASTIER répond que c'est pour cette raison que leur devis sera intéressant.

Stéphane SAVOGLU demande si ce n'est pas pilotable à distance.

Patrick BALES répond que c'est possible par un logiciel mais le coût est conséquent ; et donne l'exemple des magasins, simplement une horloge pour un magasin coûte 200 €.

Mme le Maire rappelle que Stéphane pilote avec le portable l'éclairage de certains bâtiments communaux comme l'église, la Fabrique etc....

Sandra DECHENOIX TOURENNE dit qu'effectivement il ne faut pas changer tout le temps les horaires car cela va coûter cher s'ils doivent se déplacer à chaque fois.

Mme le Maire dit qu'une fois que la commission aura statué, il ne faudra plus changer car les administrés ne vont pas comprendre.

Johnny VILAIN précise que plus vite le choix sera fait, plus vite ils feront des économies.

- Autres questions :

- **Camping** : Pourriez-vous communiquer au conseil, le bilan des 3 dernières années ? Bilan normalement communiqué par le gérant dans le cadre de la délégation de service public.

Mme le Maire explique que le fermier a été rencontré vendredi dernier. Il n'a pas du tout l'intention de fermer le camping par contre il veut céder son entreprise. Aussi un courrier va être adressé au Préfet pour connaître la réglementation en matière de changement de fermier. Normalement c'est possible car quand ils ont travaillé la nouvelle délégation de service public avec le cabinet d'avocats, ils avaient anticipé cette possibilité.

Daniel BENOIST demande jusqu'à quand va la délégation de service public.

Mme le Maire répond qu'il reste encore 9 ans.

Johnny VILAIN demande si ce n'est pas le moment d'avoir une réflexion soit pour le garder soit pour le vendre.

Mme le Maire demande effectivement s'il faut vraiment garder ce camping.

Daniel BENOIST dit que la délégation de service public est trop longue.

Mme le Maire rétorque qu'il fallait peut-être s'engager que sur 9 ans.

Johnny VILAIN propose de le vendre.

Daniel BENOIST pense aussi qu'il faut le céder.

Mme le Maire se demande si c'est le rôle d'une collectivité d'avoir un camping. De plus, on n'est pas dans une région très touristique. Alors pourquoi ne pas le céder.

Johnny VILAIN dit qu'il faut le faire estimer et demande s'il y a encore des emprunts en cours.

Mme le Maire confirme.

Stéphane SAVOGLOU demande si celui de Neuvic n'a pas été vendu.

Mme le Maire pense que la commune de Neuvic voulait le vendre.

Daniel BENOIST dit : « qu'il faut faire attention car il y a quelques exemples retentissants où des privés ont racheté et quelques années après, des déconfitures ont fait que le camping bien placé à la vue de tous est fermé ; et devient une verrue sans possibilité d'expropriation. Il faut donc trouver quelqu'un de solide ou une société qui assure toutes les garanties. »

Stéphane SAVOGLOU demande si on ne peut rien en faire au niveau municipal.

Mme le Maire répond que c'était une époque où toutes les collectivités étaient propriétaires de camping, mais la société a évolué au niveau du rapport aux vacances.

Stéphane SAVOGLOU demande s'il ne pourrait pas être transformé en tout autre chose.

Mme le Maire dit qu'il y a déjà une verrue qui s'appelle l'ancien collège donc si on pouvait déjà se débarrasser de celle-ci.

Johnny VILAIN souligne qu'il y a des campings maintenant qui font accueil « camping-car » et que cela pourrait amener une activité.

Stéphane SAVOGLOU ne serait pas choqué d'utiliser ce terrain pour faire une salle des fêtes par exemple. De plus sur les bords de l'Isle, il y a peut-être quelque chose à faire d'autre.

Mme le Maire dit que dans ce cas ce sera toujours la collectivité qui gèrera.

Stéphane SAVOGLOU demande si c'est en zone inondable.

Mme le Maire confirme qu'il y a une partie en PPRI.

Johnny VILAIN pense qu'il y a un intérêt touristique, pourquoi ne pas le changer de destination.

Stéphane SAVOGLOU dit qu'il faut trouver le bon candidat qui en fasse quelque chose d'intéressant.

Mme le Maire répond qu'il faut travailler sur le dossier, étudier toutes les possibilités. Mais rappelle que le fermier n'a pas l'intention de fermer cet été. Par ailleurs, s'il devait y avoir une station pour camping-car qui la gérerait, la collectivité ?

Johnny VILAIN dit qu'il faut le vendre à destination de cela.

Mme le Maire confirme qu'un site pour camping-car serait intéressant, cela a déjà été évoqué.

Thierry GOUSSARD informe qu'il y a une personne en France qui gère ces sites réservés uniquement au camping-car, et elle recherche justement de nouveaux endroits. Ce serait bien de prendre contact avec elle.

Stéphane SAVOGLOU dit qu'en bord de l'Isle, il y a quand même un intérêt touristique alors pas suffisamment pour en faire un lieu de villégiature, mais pourquoi pas un arrêt camping-car.

Daniel BENOIST souligne que c'était dans les orientations budgétaires.

Mme le Maire confirme. De plus, leur force est d'avoir la sortie d'autoroute. Il faut étudier le dossier, demander une expertise privée car au service des domaines il n'y a plus qu'un agent pour toute la région, qui ne se déplace pas automatiquement.

Daniel BENOIST dit : « vu la situation et le souhait du gérant, est ce qu'il ne serait pas intéressant de commencer à chercher un repreneur de la délégation de service public et si celui-ci était intéressé pour acheter, il faut voir. Il y a urgence à faire car comme il veut céder. Il n'a pas une gestion dynamique donc il serait bien de le remplacer. »

Mme le Maire répond que c'est comme la vente d'un bien avec un locataire, il n'est pas possible d'expulser le locataire pour vendre le bien.

Daniel BENOIST dit : « il sera prioritaire. »

Mme le Maire acquiesce, mais si ce qu'il fait ne convient pas ?

Daniel BENOIST répond : « on ne lui vend pas. »

Mme le Maire propose qu'une réunion de travail sur le sujet soit organisée et tiendra informé l'assemblée de la réponse de la préfecture.

- **Collecte des déchets** : Pourriez-vous nous faire un point d'actualité sur l'installation des points d'apports volontaires ?

Olivier BEDJIDIAN fait un point sur l'installation des points d'apports volontaires sur la commune : le SDM3 a terminé l'installation de 2 points en début d'année sur le Nicoulou et au niveau des HLM des 4 routes, ce qui porte à 34 PAV sur la commune répartis de la manière suivante :

20 au cœur de bourg et sa périphérie proche et 14 dans les villages et lieux-dits.

Il précise qu'il est toujours à la recherche de 4 lieux sur les villages de Fontaneau, le Perrier, la Vaure et Redondie. Il est prévu d'installer autour de la résidence Jacques Prévert un autre point qui permettrait de désengorger celui au niveau du rond-point, afin d'éviter les dépôts illicites. Comme c'est un secteur privé, le syndic a été contacté. De plus, ils étudient avec le SMD3 la faisabilité d'installer un point au niveau de la Chapelle des Bois. Des containers « grand carton » ont été installés sur 2 sites ; derrière les ambulances Martin et au niveau des courts de tennis. C'était une demande des restaurateurs. Les armatures métalliques qui retenaient les anciens containers vont être retirées par le SMD3 et les services techniques, afin d'éviter des dépôts illicites. Le SMD3 doit nous présenter prochainement le compost collectif.

Daniel BENOIST dit qu'une plateforme a été installée au niveau de l'EHPAD pour le compost collectif et demande s'il est possible d'y adhérer ?

Mme le Maire pense qu'il faudrait étudier avec M. BOISSINOT l'agrandissement de cette plateforme. Car les restaurateurs ont un vrai souci avec la gestion de leurs déchets alimentaires, le coût est très élevé. Aussi, ils souhaitent se rapprocher de l'hôpital pour savoir s'ils pourraient utiliser cette plateforme. Par ailleurs, ils se renseignent aussi auprès d'un restaurateur de Sorges, qui lui, a fait appel à une société privée pour la livraison de containers et le traitement des déchets pour un coût de 1.000 €/ an.

Daniel BENOIST précise que sur Périgueux, il y a des opérateurs privés qui ramassent certaines collectivités, des écoles, des entreprises, ce n'est plus le SMD3.

Mme le Maire lui demande les coordonnées de la société qui relève sur Périgueux.

Daniel BENOIST répond que la MFR de Périgueux travaille avec la société Paprec.

Patrick BALES dit que des communes ont mis en place leur propre structure de compost, et celui-ci est revendu à la population.

Mme le Maire lui demande quelle est la taille de la commune, car si c'est une commune de 500 habitants c'est plus facile.

Patrick BALES répond que c'est une commune du Médoc d'environ 30.000 habitants.

Mme le Maire dit qu'ils ont dû forcément créer un service.

Patrick BALES confirme.

Daniel BENOIST connaît une commune de 4.500 habitants en Charente Maritime où ils ont réalisé des points d'apports volontaires pour les déchets compostables avec une liste et en effet il y a un ramassage.

Mme le Maire souligne que la Charente et la Corrèze sont vraiment en avance par rapport à notre département, mais peut-être n'ont-ils pas transféré la compétence.

Daniel BENOIST se renseignera pour savoir qui a la compétence, la commune ou le syndicat.

Mme le Maire précise que cela voudrait dire qu'il faudrait créer un service. De plus, cela fait des années que les communes en Dordogne n'ont plus les compétences.

.Johnny VII AIN soulève le problème du traitement des déchets s'il était question de reprendre la compétence.

Daniel BENOIST pense que c'est l'équivalent du SMD3 qui doit gérer cela, mais il se renseignera. Quand au point d'apport volontaire, certains ne sont toujours pas équipés de lecteurs de cartes.

Olivier BEDJIDIAN répond que le SMD3 attendait une livraison de lecteurs, qui est arrivée, aussi ils vont être installés prochainement.

- **Installation de la fibre** sur la commune : Pourrions-nous avoir un point d'actualité sur ce sujet ?

Frank PONS précise que le déploiement arrive à sa fin. Ils ont commencé les différents raccordements au plus près des armoires déjà installées. Fin d'été 2023, ces raccordements devraient être terminés et les fournisseurs pourraient intervenir auprès de leurs clients pour le raccordement.

Thierry GOUSSARD demande ce qu'il en est de la remise en état des trottoirs.

Mme le Maire est contente que la question soit posée car elle trouve cela honteux.

Thierry GOUSSARD dit qu'une fois les travaux terminés, l'entreprise doit remettre la chaussée dans l'état identique avant travaux ; mais malheureusement ce n'est pas le cas. Concernant le béton désactivé, cela va être compliqué techniquement à réaliser car ils vont faire des retouches. Le mieux serait de tout casser et de tout recommencer, mais l'entreprise le fera –t-elle ?

Frank PONS répond par la négative. Ils se sont engagés par écrit à refaire à l'identique ce qui a été ouvert. Il rejoint M. Goussard concernant le béton désactivé, cela fait environ une dizaine d'années qu'il a été réalisé notamment celui de la rue Alexis Maréchal, aussi il y aura une différence de coloris. Il s'est donc rapproché de l'entreprise qui était intervenue à l'époque, et attend son retour, pour avoir la formule exacte afin de la donner à l'entreprise concernée pour la remise en état.

Thierry GOUSSARD pense que cela va être compliqué.

Mme le Maire a demandé à ce que toutes les conventions soient bloquées jusqu'à la remise en état. Elle en a parlé aussi au conseiller départemental. Toute la voirie a été abimée notamment les trottoirs neufs de la rue du Commandant Charcot. Les gens sont outrés par ces travaux de la fibre. Tous les jours, ils sont interpellés pour des problèmes concernant ces travaux. La voirie de la commune est très abimée comme place du 14 juillet où heureusement auront lieu prochainement des travaux ; mais dans la rue Alexis Maréchal, tout est défoncé et ce sont des travaux qui ont coûté quand même 300.000 €. C'est scandaleux ce qui se passe avec ces travaux de la fibre.

- **Logements sociaux** , rue amiral Courbet : Avez -vous des informations sur les intentions du bailleur social ?

Mme le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à la Préfecture afin de faire avancer le dossier. Un privé serait intéressé pour les racheter et les réhabiliter, ce qui serait une bonne nouvelle. Elle les tiendra informés des suites.

Thierry GOUSSARD demande combien de places de stationnement sont prévues au parking du Roc.

Mme le Maire précise que la demande a été faite pour 50 places.

Gaële ROBERT rappelle que les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes, aussi les parents qui ont des enfants nés en 2020 doivent venir en mairie pour récupérer le dossier. Toutes les informations sont sur le site. Le carnaval des enfants se déroulera le 21 février si le temps le permet, il avait été arrêté depuis la Covid.

La séance est levée à 20h15.

Madame le Maire,

La secrétaire,

Elisabeth MARTY,

Mylène THOMES.



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mylène THOMES mentioned in the text above.

